

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le **3 JUL. 2019**

ID : 082-228200010-20190604-CP2019_06_19A-DE

ANNEXE – AVENANT 2019 au contrat d'équipement n° 1 de 2010
Modalités de calcul de la subvention complémentaire :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions selon les nouvelles politiques
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1- Travaux de réhabilitation de l'église BCTR/ACO003069	35 000,00 €	35 000 €	12 %	4 200 €
2- Aménagement de deux logements locatifs sociaux Tranche 1 BCTR/ACO04042	156 459,00 €	130 000 €	12 %	15 600 €
3- Aménagement de deux logements locatifs sociaux Tranche 2 BCTR/ACO04043		26 459 €	12 %	3 175 €
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>				
4 – Réhabilitation de la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO03070	184 344,00 €	130 000 €	12 %	15 600 €
5 – Réhabilitation de la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO03071		54 344 €	12 %	6 521 €
<u>AMENAGEMENT DE VILLAGES</u>				
6 – Aménagement des abords de la salle des fêtes Tranche 1 VIAM/ACO03072	178 200,00 €	80 000 €	12 %	9 600 €
7 – Aménagement des abords de la salle des fêtes Tranche 2 VIAM/ACO03073		80 000 €	12 %	9 600 €
8 – Aménagement d'espaces publics dans le bourg VIAM/ACO03074	84 400,00 €	80 000 €	12 %	9 600 €
SUBVENTION GLOBALISEE	73 896,00 €			

* avenant 2018

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme après avenant	638 403,00 €
Dépense subventionnable H.T.après avenant	615 803,00 €
Subvention globalisée après avenant	73 896,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.) après avenant	11,58%

Le Président,

Christian ASTRUC